

COMMUNE DE CHAVANOZ
Isère

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2012
COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL - 22 05 12 C R

Présents : R. DAVRIEUX, S. BLOND, J.M. CREUZET, P. MONTOYA, N. CHEVAL, G. CHEVROT, R. COURAND, P. BAY, M. SANTULLO, C. GOY; P. COSTA, V. FALCONE, A. MINJAT, M.L. DEJOUX, M. GOY, M-F CAMUS-GEOFFRAY, E. FAVROT, L. BERTHET, F. MOUSSU-CHEMOUL, C. BON, J.P. ROZAND.

Excusés :

Madame VALENTIN Valérie donne pouvoir à madame MINJAT,
Monsieur PEDRO Jean-Paul donne pouvoir à madame CHEVAL,
Monsieur MILLAT Thierry donne pouvoir à monsieur BAY,
Monsieur BEYNEL Nicolas donne pouvoir à monsieur DAVRIEUX,
Monsieur GULLON-NEYRIN Jean donne pouvoir à madame MOUSSU-CHEMOUL.

Absente : madame ANGEI.

Secrétaire de séance : madame CHEVAL

Accueil des enfants du conseil municipal enfants et présentation des différentes propositions.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 MARS 2012

Aucune observation n'étant faite, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS:

A la majorité des suffrages exprimés (une opposition), le conseil municipal décide d'attribuer les 36 crédits de subventions, représentant la somme de 42 620 € répartis comme suit :

Associations bénéficiaires du crédit de subvention	Montant proposé
1 - Associations pour la pratique du sport	34 880,00 €
Sports Olympiques Pont De Cheruy/Chavanoz Football	10 000,00 €
SOPCC Rugby	10 000,00 € *
SOPCC Basket	13 000,00 € *
Football Club de Chavanoz futsal	1 000,00 €
Cyclo Sports Pont de Chéruy	300,00 €
Club des Accros du Badminton	300,00 €
Amicale Boule de Chavanoz	170,00 €
SOPCC Section ski	110,00 €

2 - Associations diverses de Solidarité	7 740,00 €
a - Communales	4 790,00 €
Comité des Fêtes	2 000,00 €
Amicale des Anciens Combattants	670,00 €
Association Graine de Malice	600,00 €
Amicale du Personnel	400,00 €
L'Univers des Enfants	220,00 €
Le sou des Ecoles ass. Ct Cousteau	220,00 €
A.C.C.A.	170,00 €
Model Club	170,00 €
Les Lucioles	170,00 €
La Maison des Petits Lutins	170,00 €
b - Intercommunales	2 950,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	670,00 €
Ass. Italienne	220,00 €
Amicale des Bons Collectionneurs	170,00 €
Les Amis des Arts	170,00 €
Harmonie Tignolane	170,00 €
Le Lien Amical Tunisien	170,00 €
Association Gardes du Nord Dauphiné	170,00 €
L'Eolienne	110,00 €
La clé des chants	110,00 €
Maison de la culture Arménienne	110,00 €
Groupe Folklorique Rosita	110,00 €
Amicale classes 56/57	110,00 €
Secours catholique	110,00 €
La Maille de l'Isère	110,00 €
FNACA	110,00 €
205ème section médaillés militaires	110,00 €
UMAC	110,00 €
Association Culturelle Hélienne	110,00 €
Total général	42 620,00 €

P.O.S. : MODIFICATION N°7:

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'engager la modification n°7 du P.O.S. de la commune dans le but de modifier le plan de zonage et charge monsieur le maire d'organiser l'enquête publique.

- Création d'un emplacement réservé n°12 sur les parcelles AI n °199, 200, 201 en continuité des équipements publics existants, pour équipements scolaires, sportifs ou culturels.

- Extension, de la zone UB à l'Est de la route de Loyettes, de l'autre côté de la route au nord du carrefour des Cinq Chemins sur la parcelle AH n°179 actuellement classée en zone UC3.

P.L.U : MODIFICATION DU P.A.D.D :

A l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) le conseil municipal approuve le P.A.D.D prenant en compte les nouveaux dispositifs du Grenelle 2.

PARTICIPATION A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :
Mise en place au 1^{er} juillet 2012

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'instituer la P.A.C à compter du 1^{er} juillet 2012 en substitution de la participation pour raccordement à l'égout et de fixer le montant à 857 € (unique et forfaitaire) pour chaque branchement (constructions neuves ou existantes).

APPARTEMENTS DE MOULIN-VILLETTE

A l'unanimité le conseil municipal autorise la cession de deux appartements de type 3 situés 4 avenue de l'Europe à Chavanoz, pour un prix de 206 000 € au total.

T.L.E : REMISE GRACIEUSE

A l'unanimité, le conseil municipal accorde une remise gracieuse des frais de recouvrement de la TLE de 389 €.

MAJORATION DE 30 % DU DROIT A CONSTRUIRE :
Consultation

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à lancer la consultation auprès du public, concernant la mise en œuvre de la majoration de 30 % du droit à construire et fixe les modalités de la mise à disposition du public de la note d'information.

QUESTIONS NON SOUMISES AU VOTE

Informations : Utilisation par monsieur le Maire de sa délégation

- Marché de travaux :
Rénovation du bâtiment de la Police Municipale (maçonnerie, cloisons plafonds)
Entreprise Fraioli Rénovation de Chavanoz
Montant : 36 590, 40 € H.T. soit 43 762,12 € T.T.C.

- Marché de travaux :
Menuiserie salle Marguet
Entreprise Toffoletti de Chavanoz
Montant : 29 780 € H.T soit 35 616,88 € T.T.C.

Bureau de poste de Belmont

Suite à la dernière entrevue avec le responsable de la Poste, le maire informe le conseil municipal que les absences ne seront donc plus systématiquement remplacées.

Le bureau pourra être momentanément être fermé.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h00.